

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Mercière, n. 32, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance
de P. Justin, place de la Bourse,
n. 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 4 Mars.

M. THIERS CÉDERA LA PLACE A M. DUPIN.

Il y a assez long-temps, ce nous semble, que le ministère est définitivement établi, pour qu'il eût osé faire un pas à droite ou à gauche, si cela lui était possible. On pouvait supporter pendant une semaine ou deux l'incertitude dans laquelle il a laissé l'opinion publique ; mais s'il reste muet huit jours encore, il sera jugé par tout le monde ; il ne marchera pas parce qu'il ne peut pas marcher.

Jusqu'à présent le ministère nouveau ne s'est manifesté que par deux discours, dans lesquels M. Thiers promettait de continuer de point en point ce qu'avaient commencé ses prédécesseurs : c'était très-bien. Le tiers-parti en a été quitte pour dire partout que M. Thiers mentait, mais qu'il ne pouvait faire autrement. Cette explication est reçue par tout le monde ; on l'a trouvée extrêmement vraisemblable ; nous-mêmes l'avons tout de suite adoptée ; mais depuis cette inauguration caractéristique de l'administration tiers-parti, nous n'avons rien appris qui puisse guider notre polémique. Le *Journal des Débats* a renoncé à la subvention qu'il acceptait des doctrinaires ; il est très-disposé à l'opposition, et pourtant il est embarrassé comme nous. Il s'en tient à la sincérité de M. Thiers, proteste qu'il ne commencera la guerre que dans le cas où il aurait des preuves d'un mouvement vers la gauche, et avoue que jusqu'aujourd'hui il n'y en a pas.

Nous ne voyons guère que M. Fulchiron qui défend sans restriction le nouveau cabinet, et le *Courrier de Lyon* seul de tous les organes de la presse, accepte ce système dominant sans garantie. Le soin que le juste-milieu lyonnais a pris d'empêcher toute brouille fâcheuse entre les deux soutiens du pouvoir est édifiant ; mais enfin il ne suffit pas de M. Fulchiron et du *Courrier* pour mener le gouvernement.

La grande occupation des ministres en ce moment est sans doute de détacher de la droite doctrinaire et de l'opposition de gauche des membres incertains qui consentent à augmenter la cohorte des hommes dévoués à la nouvelle administration, dévoués aux ministres eux-mêmes et indépendamment des mesures qui pourraient être prises. Mais ce travail indispensable sera, nous le pensons, difficile et infructueux, tant que le cabinet tiers-parti n'aura pas assez de vie assurée pour faire craindre sa colère et désirer ses faveurs.

La chambre des députés ne peut gouverner elle-même. Si elle a de l'influence sur la marche des affaires, c'est par l'intermédiaire de quelques membres actifs qu'elle l'exerce, dans le cas où l'opposition est prépondérante, ou par l'intermédiaire du ministère, si ce ministère est l'expression de la majorité. Mais quel guide peut trouver la chambre dans un ministère dont on ignore même les opinions ; bizarre amalgame d'éléments pris à droite et à gauche et principalement parmi ceux qui s'étaient montrés les plus flexibles, les plus prompts à changer de forme et de couleur ? Le cabinet espère-t-il que la chambre manifeste sa volonté ? Elle en est moralement incapable ; elle peut choisir un homme pour son représentant, mais c'est à cet homme à lui indiquer un système ; car chaque député pris en particulier a fait le sien. Il n'y a qu'une règle à suivre dans la formation d'une administration nouvelle : la chambre fait comme elle veut le ministère, et puis elle fait ce que ce ministère veut ; mais, au nom du ciel, que veulent MM. Thiers et Sauzet ? Que si ces messieurs attendent pour agir ce que leur indiquera la majorité, la question revient la même : Que veut la chambre ? que veulent les centres depuis M. Guizot jusqu'à M. O.-Barrot ?

Il n'y a dans les diverses fractions de partis entre lesquelles se divisent les députés, que trois hommes qui réunissent les conditions nécessaires à un chef de ministère. Nous venons d'en nommer deux : M. O. Barrot à gauche, M. Guizot à droite ; le centre a aussi son représentant, reconnu de tout le monde, désigné par le bruit public, comme par l'élection de la chambre, c'est M. Dupin l'aîné.

Était-il nommé chef de cabinet, alors plus d'incertitude, plus d'embarras ; assis sur son banc de ministre, il régenterait la chambre, comme il la régente du haut de son fauteuil de président. Il avait ses ennemis déclarés et ses partisans choisis. Sous sa férule, auraient marché M. Thiers et M. Sauzet qui, dans tous les cas, n'auraient pas repoussé un portefeuille ; M. Dupin eût été là leur répondant ; si c'est le tiers-parti qui décidément a fait la dernière révolution de portefeuilles, il faut que M. Thiers lui accorde tout ce qu'eût accordé M. Dupin ; mais la chambre aurait mieux attendu, elle aurait eu confiance, et la patience n'eût pas manqué ; au lieu de cela, le ministère s'est vu entraîné de mensonge en mensonge dans un impasse dont il ne semble pas qu'il puisse sortir.

Pourquoi donc M. Dupin n'est-il pas ministre, puisqu'il est le vrai représentant des centres ? Tout le monde sait la réponse : c'est que M. Dupin déplaît à la cour.

Cependant, que va-t-on faire ? M. Thiers consent-il à donner la seconde édition des doctrinaires, il va tomber sous les éloges de ses anciens collègues et sous les reproches de ses nouveaux amis qu'il trahira. Ou bien obéira-t-il au tiers-parti ? mais après tant d'hésitation, il va falloir qu'il donne plus de garanties qu'on en exigera de M. Dupin lui-même, et les garanties qu'on en exigera de M. Thiers sont autant de griefs que la cour lui reprochera, autant de raisons qu'on aura de le trouver moins utile et moins ha-

bile. On sait ce que veut M. Dupin, on ne sait pas ce que l'opposition exigerait de M. Thiers.

Tant que la cour aura l'espoir de ne pas aller aussi loin avec M. Thiers qu'avec le président de la chambre, elle préférera le premier à l'autre ; aussitôt que les conditions auront changé, M. Thiers sera mis au rebut. — S'il veut pousser plus loin son existence ministérielle, il lui faut une grave complication dans nos affaires extérieures ; même dans ce cas le maréchal Soult devenant bientôt nécessaire, il y aurait un nouveau motif d'exclure le chef actuel des ministres ; car ce fut le coup de maître des doctrinaires de brouiller ces deux hommes qui pouvaient, réunis, lui faire la loi.

Nous trouvons que M. Thiers avait bien raison lorsqu'il exprimait dans son premier discours le regret de ne pas suivre ses anciens collègues dans leur retraite ; c'eût été plus honorable et plus avantageux. S'il a sacrifié par ordre supérieur sa réputation d'habileté, compromise déjà par l'approche du dénouement ridicule de la combinaison qu'il a essayée, on lui doit un riche dédommagement, pour lequel il a sans doute de bonnes garanties. V. P.

Nous lisons dans le *Messenger* :

« Une conversation sérieuse s'est engagée aujourd'hui, dans la salle des conférences, entre plusieurs députés de la droite et les principaux membres de la gauche, à l'occasion de la pétition sur l'amnistie, dont le rapport doit être présenté samedi. Un honorable député des Bouches-du-Rhône a déclaré que ses amis et lui ne manqueraient pas de rester fidèles à l'opinion qu'ils ont déjà soutenue à la chambre en faveur de l'amnistie, et qu'ils combattraient l'ordre du jour, qu'il soit proposé par la commission ou par les doctrinaires, si les conclusions du rapport sont favorables au renvoi de la pétition au conseil des ministres. Le même membre a invité les députés de la gauche qui se trouvaient présents à dire aussi quelle serait leur conduite dans cette circonstance.

» Il lui a été répondu que l'opposition avait bien pu faire quelques concessions de personnes, et prêter son appui au ministère dans quelques faits accidentels, mais qu'elle ne lui ferait jamais aucune concession de principes ; qu'elle ne pouvait voter contre une proposition d'amnistie, quelle qu'elle fût, sans abandonner ses plus honorables précédents, et que ses résolutions, sur ce point, n'étaient pas moins arrêtées que celles des membres de la droite.

» La question de majorité sera ainsi nettement posée pour le ministère, sur une question essentiellement politique. Il sera mis en demeure, ou d'accepter la majorité qui sera faite par les membres libéraux de la chambre, ou d'aller demander une majorité contre eux aux doctrinaires.

» Le rapport sur la pétition relative à l'amnistie est confié à M. Sauveur-Lachapelle, membre de l'opposition de gauche, dont le travail est prêt depuis long-temps. Ce rapport devait être présenté samedi dernier ; il a été ajourné officieusement, selon le désir exprimé par le ministère, qui, dit-on, cherche encore à le retarder. Cette crainte d'explications précises révèle tous les embarras que le ministère trouve dans sa situation. Il est pourtant nécessaire que les partis se dessinent franchement, que l'on sache où la majorité doit se fixer dans la chambre, et que les députés des diverses opinions puissent apprécier, en connaissance de cause, ce qu'ils peuvent attendre du ministère, et quel appui ils doivent lui donner. »

La chambre a procédé au renouvellement mensuel de ses bureaux. Voici les présidents et les secrétaires :

	Présidents.	Secrétaires.
1er bureau.	MM. Etienne.	MM. Dufaure.
2e —	Nogaret.	Malleville.
3e —	Guizot.	Bresson.
4e —	Calmon.	Jobard.
5e —	Hector d'Aulnay.	Félix Bodin.
6e —	Ganneron.	Lacrosse.
7e —	Sapey.	Daunant.
8e —	Duchâtel.	Portalis.
9e —	Jacqueminot.	Vitet.

MM. Etienne, Dufaure, Malleville, Calmon, Jobard, Hector d'Aulnay, Ganneron, Lacrosse, Sapey, Bresson, appartiennent à des nuances d'opinions plus ou moins favorables au ministère actuel.

MM. Guizot et Duchâtel l'ont, l'un et l'autre, emporté d'une voix seulement sur leurs compétiteurs. M. Guizot avait M. Barrot pour concurrent. MM. Jacqueminot, Vitet, Portalis, Félix Bodin, sont du parti des ministres renversés.

Il y a eu généralement inexactitude de la part des députés qui votent pour le tiers-parti. Mais il y a un fait à signaler, c'est qu'un très-grand nombre de fonctionnaires publics, de ceux-là même qui veulent dans les fonctions publiques, l'obéissance passive absolue, ont voté contre le ministère actuel. On citait entre autres MM. Renouard, J. Dumon, et jusqu'à M. Edmond Blanc.

BOURSE DE PARIS DU 2 MARS.

La liquidation s'est bien entamée, et on a bon espoir pour les paiements d'après-demain. Aussi les cours se sont-ils, en

général, améliorés. Le 3 p. 0/0 a dépassé 81 et le 5 p. 0/0 a clos à 110 f. 20 c. (pour fin courant.)

On prétend qu'à la liquidation prochaine les agents de change refuseront les compensations de la coulisse. Cette circonstance pourrait restreindre beaucoup les affaires.

Les cours des fonds espagnols sont à peu près stationnaires, quoique les nouvelles de la frontière soient favorables au parti de la reine.

M. l'abbé Sève, aumônier de l'hôpital militaire, vient de publier une notice historique, sur l'établissement des jeunes filles incurables de Lyon. Cet ouvrage écrit dans le but d'exciter la bienfaisance en faveur de ces infortunées, remplira l'intention de son auteur, car on ne peut lire cette notice sans être attendri et se sentir disposé à concourir à la prospérité de cet établissement qui est un de ceux qui font honneur aux dames de la ville de Lyon.

Nous engageons les vrais amis de l'humanité à se procurer l'ouvrage de l'abbé Sève qui se vend au profit des pauvres filles incurables. (1)

Pauvres, filles, et incurables que de malheurs il y a dans ces trois mots !

Avant hier, un voiturier passant dans la rue de la Poulillerie, a, d'un coup de fouet, enlevé l'œil d'un enfant.

Deux inconnus ont exploité la crédulité d'un logeur, au faubourg de la Guillotière, au point de se faire remettre une somme de 355 f., sur le dépôt de deux petites caisses bien ficelées, qu'ils lui avaient dit contenir de riches bijoux. Vérification faite après leur départ, ces caisses ne contenaient rien autre que des cailloux et un misérable bijou de la valeur de 3 f.

Le concert de M. Baumann aura lieu aujourd'hui samedi à 7 heures et demie précises, au foyer du Grand-Théâtre. Voici le programme, qui est le meilleur éloge anticipé qu'on puisse faire de cette soirée musicale :

- 1° Ouverture de *Joseph*, de Méhul ;
- 2° Air du même opéra, chanté par M. Sylvain ;
- 3° CONCERTINO FANTASTIQUE, pour violon, composé et exécuté par M. Baumann ;
- 4° Romance chantée par Mme Kyntherland ;
- 5° Fantaisie pour piano, sur un thème de Czerni, exécutée par M. Tintorer, artiste de l'orchestre du Grand-Théâtre ;
- 6° Duo de *Mazaniello*, de Carafa, chanté par MM. Sylvain et Lavillier ;
- 7° *Pensée mélancolique*, andante pour violon, composé par Baillot et exécuté par M. Baumann ;
- 8° *Le Sergent marseillais*, romance de M. Salvoni, chantée par M. Sylvain et accompagnée par l'auteur ;
- 9° Air varié pour le violon, de M. Hauman, exécuté par M. Baumann ;
- 10° *Grand'aria dalla gioja*, musique de Bellini, chantée par Mme Kyntherland.

On écrit de Grenoble :

« Un individu était signalé comme recevant des mises pour les loteries de Sardaigne. Il a été pris en contravention au moment même où il délivrait un récépissé à un joueur. On a saisi à son domicile des feuilles de loterie de Turin et de Gènes, un billet de ces loteries, les procès-verbaux des tirages, et un cahier contenant l'indication des numéros sortis en 1835. Les feuilles de recette étaient envoyées chaque jour à Chambéry. Cette affaire est déferée aux tribunaux. Cet individu faisait ce métier depuis un mois et recevait, indépendamment des remises qui lui étaient accordées, une commission de 10 p. 0/0 de la part des joueurs. »

En publiant ce fait, nous devons ajouter qu'un semblable tripot a lieu à Saint-Etienne. Il y a, assure-t-on, des accointances avec un individu de Lyon, lequel, recevant des entremetteurs l'argent des joueurs de Saint-Etienne, le fait passer à Turin ou à Gènes, et le plus souvent le garde pour son propre compte. Il suffirait de signaler la possibilité même de la chose pour éveiller l'attention de la police. (Mercure Séguisien.)

COLONIE D'AFRIQUE.

On lit dans le *Journal de Paris* la dépêche télégraphique suivante ; elle est datée de Toulon, le 27 février 1836, à neuf heures :

Le maréchal Clausel à M. le ministre de la guerre.

Tlemecen, le 17 janvier 1836.

Deux brigades, sous les ordres du général Perregaux, sont sorties hier de Tlemecen en suivant deux routes différentes pour atteindre, par un mouvement convergent, les troupes d'Abd-el-Kader et les Maures de Tlemecen, qui campaient dans la gorge d'une montagne à deux lieues et demie de nous, entre les sources du Sifsel et de l'Amighiera.

Un combat s'est engagé entre nos Arabes auxiliaires et les soldats de l'émir ; 50 de ses fantassins ont eu la tête coupée sur 200 qui l'accompagnaient, et qui, avec les 1,200 Maures armés de Tlemecen, formaient toute sa troupe. Toutes les tentes d'Abd-el-Kader, 30 mulets et un drapeau sont tombés en notre pouvoir, ainsi qu'une partie de la population en fuite de la ville. Plusieurs des principaux Maures qui avaient suivi l'émir sont venus faire leur soumission. La promptitude de nos alliés à se porter en avant n'a pas laissé à notre infanterie le temps de prendre part au combat.

Dans cette circonstance nous avons eu pour auxiliaires 400 cavaliers du désert d'Angard et 400 Douaïres de Smelas ; ce qui, avec le 2^e régiment de

(1) Chez Louis Perrin, rue d'Amboise, derrière la place des Célestins.

chasseurs, formait 1,500 chevaux. Nous n'avons jamais eu ici une parcellle force en cavalerie. Le chef d'escadron Youssouf, que j'avais fait venir de Bone, était à la tête des cavaliers indigènes commandés par El-Mezary. Six fois, en poursuivant Abd-el-Kader, il est parvenu à le couper des siens; souvent il n'a été séparé de lui que par une distance de quarante pas, et si son cheval n'avait pas été épuisé par un galop de trois heures, il se serait certainement emparé de lui.

A la suite de cette dépêche est parvenu un rapport détaillé, dans lequel le maréchal Clauzel rend compte au ministère de la guerre de ses opérations à Tlemecen jusqu'au 15 février.

Le National donne sur l'expédition, le récit suivant qui offre tant d'intérêt que, malgré sa longueur, nous ne pouvons nous empêcher de le copier en entier.

Les préparatifs de l'expédition de Tlemecen ont été fort longs, de sorte que le corps expéditionnaire, composé de trois petites brigades, commandées par les généraux Perregaux et d'Arlandes, et par le colonel Villemorin, n'a pu partir d'Oran que le 8 février. Il était temps de se mettre en campagne, car Abd-el-Kader commençait à se relever. La défection de Mezary n'avait trouvé que peu d'imitateurs parmi les Arabes. A l'est, les fils de Sidi-el-Arabi avaient bien écrit à Ibrahim pour lui annoncer qu'ils se séparaient de l'émir, mais aucun acte extérieur n'était encore venu à l'appui de cette déclaration. Les Courouglis d'Elcalah avaient envoyé une députation au maréchal et accepté un caïd de sa main; mais Abd-el-Kader, en ayant eu connaissance, avait fait marcher contre eux le caïd des Beni-Chougrin qui les avait chassés de leur ville. A l'ouest seulement, une levée de boucliers assez sérieuse avait eu lieu contre Abd-el-Kader. Les fils de Sidi-el-Gomary étaient parvenus à soulever plusieurs tribus de l'Angad. Ces jeunes gens se disposaient même à marcher sur Tlemecen pour débloquent le Méchouar, lorsque leur révolte fut annoncée à l'émir, qui était alors campé à huit lieues d'Oran, dans la plaine de Méletta, d'où il inquiétait les Douers et les Smelas par des courses continuelles. Il se dirigea aussitôt sur Tlemecen dont les tribus d'Angad n'étaient plus qu'à quelques lieues. Mustapha Ben-Ismaël et les Courouglis du Méchouar voulurent faire une sortie contre lui, mais l'émir les mit en pleine déroute et leur tua soixante-dix hommes. Il marcha ensuite contre les gens d'Angad, à qui il fit éprouver de pertes considérables. L'ainé des fils de Sidi-el-Gomary fut blessé mortellement dans cette affaire. Après ce double succès, Abd-el-Kader entra à Tlemecen. Lorsqu'il apprit que le maréchal marchait sur cette ville, il l'évacua en poussant toute la population devant lui. Au reste, il ne chercha pas un instant à s'opposer à notre marche qui s'opéra de la manière suivante :

Le 8, l'armée coucha à Bridia, à trois lieues de Misserghin; le 9, sur les bords de l'Oued-el-Meloh ou Riosalado, sur le territoire des Beni-Amer, qui s'étendent sous diverses dénominations jusqu'à peu de distance de Tlemecen; le 10, on coucha auprès de l'Oued-Senan, un des affluents du Riosalado; le 11, on entra dans les montagnes, et l'on alla coucher à Bredj, où subsistent plusieurs ruines romaines; la 1^{re} brigade poussa à trois lieues plus loin, et alla coucher sur les bords de l'Isser, rivière assez considérable, comparée à toutes celles du pays; le 12, toute l'armée coucha sur les bords de l'Amiguiou. Le maréchal reçut dans la nuit une lettre de Mustapha Ben-Ismaël, qui lui annonçait que l'émir et les Haderas (maures citadins) avaient abandonné la ville, où il ne restait plus que des Turcs, des Courouglis et des Juifs. Le 13, le maréchal fit son entrée à Tlemecen; Mustapha vint au devant de lui à plus d'une lieue, et le canon du Méchouar salua le général en chef français.

L'occupation de Tlemecen se fit avec beaucoup d'ordre; le maréchal en régla lui-même les détails. On trouva dans la ville des ressources abondantes en vivres, comme on en avait trouvée à Mascara; mais on sut en tirer un meilleur parti. Le maréchal, que la présence d'un prince impatient de rentrer en France ne gênait plus, résolut de rester à Tlemecen autant de temps qu'il lui en faudrait pour régler les affaires du pays. Le 13, il fit marcher contre Abd-el-Kader, qui était campé dans la montagne, à un peu plus d'une lieue de Tlemecen, les deux premières brigades, les cavaliers de Mustapha et de Mesary, ainsi que les Turcs et les Courouglis, dont il avait fait renouveler l'armement la veille. A l'approche de ces troupes, qui manœuvraient de manière à l'envelopper, l'émir s'éloigna en toute hâte. Quarante à cinquante de ses gens tombèrent entre les mains de nos auxiliaires, et furent impitoyablement massacrés par eux. Le vieux Mustapha eut la hideuse cruauté de tuer de sa main deux de ces malheureux, qu'un de ses soldats lui présentait. Dans la nuit qui suivit cette affaire, Sidi-Hamadi-Ben-Scul, ancien caïd de Tlemecen, vint se rendre, avec une partie de la population fugitive, au général Perregaux, commandant la première brigade. Le lendemain 16, les brigades d'expédition ramassèrent encore quelques fuyards dans les gorges des montagnes; mais on perdit l'espoir d'atteindre Abd-el-Kader et Ben-Nourra, caïd de Tlemecen, que la veille on avait serrés d'assez près. Le 17, les brigades rentrèrent à Tlemecen, conduisant avec elles deux mille individus de tout sexe et de tout âge, parmi lesquels on comptait moins d'hommes que de femmes et d'enfants.

Abd-el-Kader perdit, dans cette expédition, une bonne partie de ses bagages, quelques chevaux, et un drapeau qui fut pris par un brave cavalier smela, nommé Mohammed-Ben-Cadour.

L'armée n'avait parcouru, depuis Oran, qu'un pays triste et monotone; mais les environs de Tlemecen lui offrirent une contrée délicieuse. Dans aucune partie de la régence, la végétation ne présente autant de force et de fraîcheur. Cette ville est bâtie sur un plateau, au Nord duquel s'étend une belle plaine parfaitement cultivée. Elle est abritée contre les vents du Sud par une montagne élevée, qui, en hiver, est souvent couverte de neige. Les eaux y sont bonnes et abondantes, et le sol est d'une admirable fertilité. Aun quart de lieue à l'est de la ville est le beau village de Sidi-Bou-Meddin, et à une lieue au Sud, celui d'Ain-el-Hautti (la Source des Poissons). A l'Ouest de Tlemecen, le voyageur admire les restes de Mausoura. C'est une vaste enceinte fortifiée à l'antique, au centre de laquelle se trouvent les ruines d'une mosquée qui a dû être d'une grande magnificence. Mausoura était, dit-on, un camp retranché, construit par un empereur de Maroc, qui, dans le 14^e siècle de notre ère, fit inutilement, pendant dix ans, le siège de Tlemecen. Le Méchouar ou citadelle est situé dans la partie Sud de la ville, à l'enceinte de laquelle il est lié. C'est un poste qui ne peut être d'une bonne défense que contre des Arabes, et qui ne pourrait résister que quelques heures à la moindre artillerie européenne.

La vue du beau pays que l'armée française venait de conquérir avec tant de facilité agit puissamment sur l'imagination ardente du maréchal Clauzel. Il se dit qu'avec une bonne administration, cette partie de la régence pourrait devenir une des plus riches contrées du monde; puis, comme si la chose était déjà faite, il se persuada, ou plutôt quelques personnes lui persuadèrent que la malheureuse et mutilée population de Tlemecen regorgerait de richesses; ce qui lui suggéra la pensée de laisser dans cette ville une garnison française aux frais des indigènes. A cet effet, il frappa sur eux une contribution de 2 millions; et, comme ils déclarèrent qu'il leur était impossible de l'acquiescer, il fit mettre en prison les notables maures et juifs, et même les chefs des Turcs et des Courouglis, nos alliés. Un Juif d'Oran, nommé Lassery, et le commandant Joseph furent chargés de faire rentrer cette contribution par les moyens en usage en pareil cas. Pendant qu'ils y procédaient, le maréchal organisait un bataillon de 500 hommes de bonne volonté, dont le commandement fut confié au capitaine de génie Cavaignac. Le grade supérieur a été demandé pour les officiers qui en font partie. Ce nouveau corps fut installé, le 24 janvier, dans le Méchouar, qui cessa ainsi d'être au pouvoir des Turcs et des Courouglis.

L'établissement d'une garnison française à Tlemecen imposait au maréchal l'obligation d'assurer les communications entre cette ville et Oran, qui en est à plus de 30 lieues. Il pensa avec raison que les communications devaient se prendre par l'embouchure de la Tasna et l'île d'Harchgoune, ce qui réduisait à 10 lieues le trajet par terre. En conséquence, il partit de Tlemecen le 23 janvier, avec la 2^e et la 3^e brigade et les indigènes auxiliaires, pour aller reconnaître le cours de la Tasna, établir un fort poste à l'embouchure de cette rivière, et se mettre en communication avec Harchgoune. La 1^{re} brigade fut laissée à la garde de Tlemecen. Cette opération n'eut pas le résultat qu'on en attendait. Le petit corps expéditionnaire arriva au confluent de l'Isser et de la Tasna sans avoir rencontré d'ennemis; mais le maréchal avait reçu, dans la nuit, l'avis qu'Abd-el-Kader occupait la gorge qui se trouve au-delà de ce point. En effet, des feux nombreux dé-

celèrent sa présence à droite et à gauche de la Tasna, dans la nuit du 23 au 26 que l'armée passa au bivouac entre les deux rivières.

Le 26 au matin, le maréchal fit franchir l'Atlas à toutes ses troupes, moins le 11^e de ligne, qui resta sur la rive gauche pour couvrir les bagages et les malades que l'on conduisait à Harchgoune, à l'effet de les embarquer pour Oran. Le général d'Arlandes, commandant la 2^e brigade, reçut ordre de gravir les hauteurs de droite avec le 1^{er} bataillon d'Afrique, 250 Douers et Smelas, commandés par Mustapha Ben-Ismaël, et environ 300 Turcs ou Courouglis, à la tête desquels se mit le commandant Joseph. Le colonel de Gouy s'établit avec le 2^e régiment des chasseurs d'Afrique, et un bataillon du 66^e de ligne au pied des hauteurs, pour recevoir l'ennemi dans la plaine, lorsque le général d'Arlandes l'aurait débarrassé de ses positions. Le 2^e bataillon du 66^e de ligne fut placé en intermédiaire entre le colonel de Gouy et les bagages. Voici maintenant quelle était la position de l'ennemi : Abd-el-Kader avec deux mille chevaux occupait un contrefort des hauteurs de droite. Un monticule situé au pied de ce contrefort, à l'entrée de la plaine, était occupée par un millier de fantassins. Les Kababiles d'Ouclassa garnissaient les hauteurs de la rive gauche de la Tasna. Quelques cavaliers avaient passé la rivière et étaient venus prendre position dans la plaine en face du 1^{er} de ligne.

L'action commença vers dix heures du matin, ce fut Mustapha qui l'engagea en fondant avec sa petite troupe sur celle d'Abd-el-Kader. L'émir qui était sous le feu de l'artillerie du général d'Arlandes, ne l'attendait pas et descendit dans la plaine. Il fut séparé d'une partie de son ail gauche qui gagna le haut des montagnes, et cessa de prendre part au combat. Mustapha, enhardi par ce premier succès, et soutenu par les Turcs et les Courouglis, se mit à sa poursuite. Mais arrivée dans la plaine, l'ennemi s'aperçut du petit nombre d'adversaires qu'il avait à ses trousses, fit volte-face, et allait sans doute rebouter les auxiliaires dans la montagne, lorsqu'il fut chargé par le 2^e régiment de chasseurs soutenu par un bataillon du 66^e de ligne. L'escadron turc de ce régiment, commandé par le lieutenant Mesmer, se conduisit dans cette circonstance avec la plus grande vigueur. Un brigadier, nommé Mehmet-Soliman, tua pour sa part trois cavaliers d'Abd-el-Kader, et fut pour ce fait nommé maréchal-des-logis sur le champ de bataille. Abd-el-Kader eut quelque peine à repasser la Tasna. Le colonel de Gouy la franchit sur ses traces, et se mit à sa poursuite en remontant la rivière. Pendant ce temps, le maréchal s'étant mis lui-même à la tête d'un demi-bataillon du 66^e la remonta par la rive gauche, en écrasant l'ennemi sous le feu de deux pièces de campagne. A quatre heures le feu avait cessé, et l'ennemi avait complètement disparu. Le maréchal rallia ses troupes qui couchèrent sur le même emplacement que la veille.

Pendant cette série d'opérations, les bagages furent un instant assez vivement attaqués; mais une charge d'un seul escadron conduite par le capitaine Bernard, et soutenue par une compagnie de grenadiers du 11^e de ligne, suffit pour disperser l'ennemi sur ce point.

L'affaire du 26 janvier ne nous coûte que peu de monde. L'ennemi eut au moins 200 hommes tués ou blessés; 31 têtes coupées furent rapportées au camp par les auxiliaires. Le vieux Mustapha fit preuve dans cette affaire d'une grande habitude de la guerre et d'une admirable intrepidité. El-Mozary se conduisit aussi avec habileté et bravoure. Un des porte-drapeaux d'Abd-el-Kader, poursuivi par le sous-lieutenant Savarez, et sur le point d'être atteint par lui, se précipita dans le lit de la Tasna, dont les bords sont à pic et très-élevés. Il périt dans la chute, mais il sauva son drapeau qui fut ramassé par un autre arabe descendu dans le lit de la rivière par un endroit plus facile.

La nuit qui suivit le combat du 26 fut fort tranquille : les feux des ennemis étaient faibles et rares. Tout semblait annoncer qu'ils abandonnaient encore une fois la partie. Le 27 au matin le maréchal, ne voulant pas cependant s'engager dans les gorges de la Tasna, sans avoir une connaissance exacte de la position de l'émir, résolut de faire battre le pays par une forte reconnaissance; mais au moment où il se préparait à la faire partir, M. de Montauban, capitaine au 2^e régiment de chasseurs d'Afrique, qui rentrait d'un fourrage, vint le prévenir que de nombreuses colonnes d'infanterie et de cavalerie se montraient à l'ouest, et qu'elles se dirigeaient vers notre camp. Après s'être assuré de l'exactitude de ce rapport, le maréchal fit ses dispositions pour recevoir l'ennemi qui paraissait fort de huit à dix mille hommes. Le convoi quitta la plaine et fut placé sur un plateau, à cheval, sur la route du Tlemecen, un peu en arrière de son ancienne position. Les deux brigades occupèrent les hauteurs à droite et à gauche de cette route. La cavalerie resta dans la plaine au pied des hauteurs, et les auxiliaires furent placés à la gauche de l'infanterie française. A peine ces dispositions étaient-elles prises, que l'ennemi attaqua à la fois la cavalerie et l'aile gauche. Les Courouglis furent un instant repoussés et se replièrent sur la brigade d'Arlandes. La cavalerie, qui avait en tête un ennemi nombreux et acharné, dut aussi se rapprocher de nos lignes. Une vive fusillade s'engagea alors sur la gauche et sur le centre, mais elle avait à peine duré quelques minutes que l'on vit l'ennemi ralentir son feu, puis se retirer avec précipitation, sans qu'aucun mouvement de notre part parût motiver cette retraite. Elle était causée par l'arrivée inattendue d'une partie de la brigade du général Perregaux, à qui le maréchal avait écrit dans la nuit. Cette troupe s'était jetée à gauche de la route de Tlemecen, et se disposait à tomber sur les derrières de l'ennemi qui, pour ne pas se trouver entre deux feux, prit le parti de se retirer. La tête de la colonne Perregaux, composée de deux escadrons de chasseurs, était sur le point de l'atteindre. Le capitaine Tremblay, qui avait été envoyé en avant pour reconnaître le terrain, fut blessé d'un coup de feu au bas-ventre dans ce mouvement.

Le combat du 27, qui fut fort court, fut aussi très-peu sanglant, mais il donna la fâcheuse certitude qu'Abd-el-Kader n'était point aussi complètement abattu qu'on avait été, pendant quelque temps, en droit de le croire. Le maréchal, qui, dans tout le cours de cette guerre, a déployé son habileté ordinaire, voulait, le lendemain, aller attaquer le camp ennemi, situé à deux lieues du nôtre, en amont de la Tasna. Il l'annonça même à l'armée par un ordre du jour. On devait remonter la Tasna par les hauteurs de la rive droite, jusqu'en bas de la position occupée par l'ennemi, laisser le convoi sur les crêtes, et tomber avec toutes les troupes disponibles sur le camp des Africains. Ce projet ne put être exécuté; on rencontra des difficultés de terrain; ensuite, Abd-el-Kader avait si bien choisi sa position, qu'il aurait été bien difficile de lui couper la retraite. Le maréchal renonça donc à l'attaque projetée, et par suite au voyage d'Harch-Goune. Il rentra à Tlemecen le 28, à quatre heures du soir. L'ennemi s'étant aperçu de notre retraite fit sortir de son camp un millier de cavaliers, qui vinrent échanger quelques coups de fusil avec notre arrière-garde. Après une demi-heure de tiraillements insignifiants, ils se retirèrent en célébrant par de nombreuses décharges ce qu'ils paraissaient à notre grand étonnement regarder comme une victoire.

Des lettres trouvées sur des Arabes tués aux combats de Tasna apprirent au maréchal que, dans ces deux affaires, Abd-el-Kader avait eu pour auxiliaires quelques Arabes marocains des environs d'Onchdat, il écrivit au caïd de cette ville, qui n'est qu'à deux journées de marche de Tlemecen, pour se plaindre de cette violation de neutralité; et, sans aucun doute, le ministre des affaires étrangères adressera à cette égard d'énergiques remontrances à l'empereur de Maroc.

Cependant, le lieutenant-colonel de Beaufort, qui commandait à Oran pendant l'absence du général d'Arlandes, avait, d'après les ordres du maréchal, expédié plusieurs bâtiments sur Harch-Goune, pour y porter tous les objets nécessaires à l'établissement du poste de la Tasna. Ces bâtiments y arrivèrent au moment où le corps expéditionnaire rentrait à Tlemecen. Leur présence dans ces parages fit craindre aux Kababiles d'Ouclassa une attaque combinée par terre et par mer, et ils écrivirent au maréchal dans un style qui pouvait faire croire à quelques dispositions à la soumission; mais les bâtiments, objet de leurs craintes, s'étant éloignés, et le bruit du prochain départ des Français s'étant répandu, cette première démarche ne fut suivie d'aucune autre. On avait un instant espéré que les Beni-Orin, les Grossels, les Houssan et autres tribus des environs de Tlemecen, que les Beni-Amer mêmes reconnaîtraient l'autorité française; mais il fallut bientôt renoncer à cette espérance, et plusieurs attaques partielles de nos postes extérieurs nous apprirent que, malgré nos succès militaires, nous n'étions encore entourés que d'ennemis. Ne pouvant agir sur les populations des campagnes, soit par la faute de ses agents, soit par celle des circonstances, le maréchal dut se borner à organiser la faible partie de la population indigène que renfermaient les murs de Tlemecen. Il lui donna

pour caïd Sedi-Hamadi-Ben-Scal, dont nous avons déjà parlé, et pour bey Mustapha-Ben-Meklelech, courouglis d'assez de considération.

Sa première intention avait été d'élever à la dignité de bey, Mustapha Ben-Ismaël; mais celui-ci ne crut pas devoir l'accepter, et manifesta le désir de se retirer à Oran pour y terminer une carrière déjà avancée et marquée par bien des orages. La contribution, malgré les actes de violence exercés par ceux qui avaient été chargés de la percevoir, n'avait produit que des sommes assez peu considérables, dont 35,500 fr. seulement en numéraire. Le reste se composait d'objets précieux et de bijoux dont les femmes avaient été forcées de se dépoiller. L'armée a acquis la triste conviction que des intérêts privés n'ont pas été négligés dans cette opération, à laquelle les agents de l'administration sont restés étrangers. Tout s'est passé entre le juif Lassery, le commandant Joseph et le bey Mustapha. Le maréchal, ayant enfin reconnu que la contribution ne pourrait jamais s'élever au taux où on avait voulu lui persuader qu'il lui serait facile de la porter, prit le parti d'y renoncer. Il fut décidé que ce qui avait été touché, s'élevant à un chiffre que son obscurité rend très-élastique, serait compté en déduction d'un tribut annuel de 200,000 fr. imposé au beylicat un peu imaginaire de Tlemecen. Ainsi se termina cette affaire, qui a malheureusement été conduite de manière à ne pas augmenter le nombre de nos partisans.

Le Méchouar ayant été abondamment approvisionné, mis en bon état de défense et confié aux mains fermes et habiles du capitaine Cavaignac, l'armée partit de Tlemecen le 7 février, emportant avec elle pour huit jours de vivres. C'était à peu près tout ce qui restait de disponible dans une ville où, depuis un mois, les denrées n'arrivaient plus. Le maréchal, soit pour tromper l'ennemi, soit pour connaître un pays nouveau, ne voulut pas s'en retourner par la route qu'il avait suivie en venant, et prit d'abord celle de Mascara, laissant les indigènes en doute de ses intentions. L'armée, qui avait la gauche en tête, coucha le 7 sur l'Amiguiou, et le 8 sur l'Isser, dans des lieux beaucoup plus rapprochés des sources de ces deux rivières que ceux où elle les avait franchies un mois auparavant.

Ces deux journées furent rendues très-pénibles par les difficultés du chemin, qui parcourut un sol excessivement raviné. Les troupes du génie les aplanirent à force de travail. Le 9, l'armée atteignit et même dépassa la crête de la chaîne de montagnes qui règne entre Oran et Tlemecen, et coucha non loin des sources du Rio-Salado. Quelques centaines de cavaliers vinrent, ce jour-là, travailler avec l'arrière-garde. Dans la nuit, des Arabes isolés se glissèrent dans le camp, et volèrent des armes et un mulet. Le 10, l'ennemi parut en plus grand nombre, et, vers les huit heures du matin, Abd-el-Kader vint en personne attaquer notre arrière-garde avec des forces assez considérables. Cependant, il ne serait pas parvenu à en arrêter la marche un seul instant, si les bagages n'avaient pas rencontré un passage très-difficile qui nécessita de grands travaux. Pendant que les troupes du génie les exécutaient avec leur zèle et leur intelligence ordinaire, la brigade Perregaux, qui formait l'arrière-garde, dut prendre position, et repousser les efforts d'un ennemi qui, par la vigueur de ses attaques, semblait espérer faire une seconde Macta du défilé que nous nous préparions à franchir. L'armée avait alors dépassé le point où les deux routes de Mascara et d'Oran cessent d'être communes. Au moment où la fusillade avait le plus de vivacité, il survint un incident de peu d'importance en lui-même, mais qui peignit bien la légèreté d'esprit et les rapprochements de caractères des deux peuples qui se combattaient : un sanglier, effrayé par le bruit des armes à feu, vint à passer entre les deux lignes; aussitôt les combattants, cessant de tirer les uns sur les autres, se mirent à diriger leurs coups sur ce nouveau venu, en s'adressant réciproquement des plaisanteries, comme on pourrait le faire dans une partie de chasse. L'animal s'étant tiré sain et sauf de ce mauvais pas, les balles repriront leur première direction.

Les travaux du génie étant terminés, les bagages se remirent en marche, sous la garde de deux bataillons, et lorsqu'ils furent suffisamment éloignés, le maréchal ordonna à l'arrière-garde de s'engager dans le défilé. L'ennemi, redoublant alors d'ardeur, renouvela ses attaques, et parut décidé à tenter un effort terrible, qui nous aurait au moins coûté beaucoup de monde si le maréchal, presque sans s'engager, ne l'avait pas paralysé complètement par l'effet de ses habiles manœuvres. Il ordonna à toute l'armée une retraite en échelons, pivotant tantôt sur une aile, tantôt sur l'autre, et présentant toujours à l'ennemi une pointe prête à le déborder et à fondre sur lui. Abd-el-Kader vit bien qu'il ne pouvait rien contre des manœuvres si bien dirigées, et se mit hors de portée de canon.

Dans cette affaire, une compagnie du 66^e de ligne eut occasion de charger l'ennemi à la baïonnette, et le fit avec la plus grande vigueur. L'armée, continuant paisiblement sa marche, alla coucher sur les dernières rampes des montagnes. Dans la nuit, quelques postes furent attaqués, et un soldat du train fut égorgé dans l'intérieur même du camp, à moins de 30 pas de la tente du maréchal. Le lendemain, 11 février, l'armée déboucha dans la plaine à l'ouest de la Sbeka, et campa à trois lieues en avant de Bridia. Le 12, elle fit son entrée dans Oran. Pendant son absence, les troupes de la garnison qui allaient au bois avaient été deux fois attaquées par un parti de cavalerie de la tribu de Garrabas. Les Douers et les Smelas, qui n'avaient pas suivi l'armée, avaient été forcés de se réfugier sous le canon même d'Oran, avec leurs familles et celles des absents. Dans ces diverses rencontres, quelques hommes avaient péri. M. Gouget, lieutenant d'état-major, avait reçu une blessure qui avait nécessité l'amputation du bras.

On voit que la province n'est point encore pacifiée, et qu'Abd-el-Kader, quoique affaibli, n'est point battu. Le maréchal Clauzel est cependant forcé de s'éloigner d'Oran; car d'autres soins réclament ailleurs sa présence. Les deux expéditions de Mascara et de Tlemecen ont du moins prouvé que la chaîne de l'Atlas est franchissable sur plusieurs points, même pour nos voitures, et qu'une armée peut vivre dans l'intérieur du pays. C'est beaucoup : le temps nous apprendra le reste.

Mustapha-Ben-Ismaël est rentré à Oran avec l'armée. Ce vaillant vieillard a reçu des mains du maréchal la décoration des braves; cette distinction l'a excessivement flatté. Ibrahim-Bey n'a point fait l'expédition de Tlemecen; il est resté à Mostaganem. Cette place recommence à avoir quelques relations de commerce avec une partie des Arabes du voisinage.

Paris, 2 mars 1836.

Correspondance particulière du Censeur.

La cour de cassation, chambre des requêtes, a rejeté, dans sa séance d'hier, le pourvoi de MM. Cabet, Pagnère et Herban, anciens éditeurs du journal *le Populaire*, qui avaient été condamnés par le tribunal de 1^{re} instance pour contraventions aux lois sur le timbre.

— Les honneurs de la lithographie n'ont pas manqué à Fieschi, mais il faut avouer que bien peu ont retracé fidèlement les traits du Corse audacieux et railleur. Son portrait à l'huile a été exécuté avec bonheur par M. Féron le lendemain du jugement. Mais sa tête devait encore être l'objet d'une autre ovation.

Deux jours après le supplice, un jeune artiste distingué, M. Fourreau, déjà connu par plusieurs productions estimées obtint de l'autorité la permission de la peindre. Nous avons vu cette toile. Il était difficile de rendre avec plus de fidélité cette expression ricanieuse et hardie que la paleur de la mort n'avait pas fait disparaître. Avec ses plaies rouvertes et saignantes, ses yeux demi-fermés et sa bouche contractée, c'est une peinture horriblement belle où nous avons reconnu, non sans émotion, tous les traits de ce Fieschi que nous avions suivi pendant les débats.

On sait que la tête du condamné, lorsque sa préparation sera achevée, doit être déposée au musée Dupuytren. En attendant, son plâtre exposé chez un préparateur de pièces anatomiques, rue de l'Ecole-de-Médecine, attire chaque

jour un large cercle de curieux. Quoique les données phrénologiques se soient assez peu réalisées sur ce crâne fameux. Il a été un instant question parmi les professeurs de l'Ecole-de-Médecine d'adjoindre au même musée, la peinture de M. Fourreau.

Ce projet n'ayant pas eu de suite, on dit que M. Fourreau a l'intention d'aller exploiter la curiosité anglaise avec son tableau.

— Le Vert-Vert contient ce matin une annonce qui peut donner une juste idée de l'imagination des spéculateurs en ce genre. Nous vous la donnons textuellement, en retranchant l'adresse pour ne pas devenir les complices de l'étrange charlatanisme de l'artiste :

« Les dames qui jusqu'à ce jour négligèrent, lorsqu'un accident grave les privèrent d'un œil, d'en faire poser un, s'empresseront, comme déjà plusieurs l'ont réalisé, de se faire adapter un œil artificiel, afin d'éviter cette ressemblance qui existe avec une jeune femme qui fut si en évidence dans le fameux procès Fieschi, ressemblance qui est cause que l'on s'attache à suivre et à regarder même par trop une personne qui passe près de vous, s'imaginant que c'est celle dont il est question plus haut.

» S'adresser, etc.
» La pose d'un œil n'est ni douloureuse, ni longue. »

— C'est dans les premiers jours de mai que Mlle Taglioni doit reparaitre sur la scène qu'elle a quittée par suite d'un si fâcheux accident.

On parle aussi, à l'Académie royale de musique, d'un grand opéra auquel travaille en ce moment le célèbre *Maestro* Rossini.

Ajoutez à cela le récent et légitime succès des *Huguenots*, et vous verrez que M. Duponchel n'est pas moins heureux que son prédécesseur M. Véron.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

Fin de la séance du 1^{er} mars.

M. Leyraud propose et développe un amendement ainsi conçu :
« Les chemins communaux pourront être, selon leur importance, déclarés vicinaux par le conseil-général sur l'avis des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement et sur la proposition du préfet. »
« Le conseil-général détermine la direction de chaque chemin vicinal ; il désigne les communes qui doivent contribuer à sa construction et à son entretien ; il détermine annuellement la quotité pour laquelle l'ensemble de ces communes y doit concourir avec les fonds départementaux, et il fixe la subvention départementale affectée à chaque ligne vicinale.
« Le préfet fixe la largeur et les limites de chaque chemin ; il statue sur les offres faites par les particuliers, associations de particuliers ou de communes, et il détermine la proportion pour laquelle chaque commune doit contribuer à la dépense, avec l'allocation départementale. » (Aux voix ! aux voix !)

Après une discussion insignifiante, à laquelle prennent part MM. d'Angerville, Thil et Colomès, la commission, par l'organe de M. Gillon, déclare qu'elle adhère à l'intervention des conseils municipaux, ainsi qu'il est stipulé dans le paragraphe premier de l'amendement de M. Leyraud. (Aux voix ! aux voix !)

Après une nouvelle et courte discussion réengagée par l'adhésion de la commission, ce paragraphe est mis aux voix et adopté.

M. Laurence propose de renvoyer le deuxième paragraphe de l'amendement de M. Leyraud à l'art 7 de la commission.

Cette proposition est adoptée.
Le deuxième § (rédaction de la commission), est mis aux voix et adopté.

M. le président : Pour empêcher qu'on ne fasse de chemins trop larges... (Hilarité). M. Clogenson propose un amendement tendant à fixer la largeur des chemins à 8 mètres (maximum). (Nouvelle hilarité).

M. Gauguier dit que les chemins devraient avoir au moins 10 mètres de largeur.

L'amendement de M. Clogenson, auquel M. Gauguier a joint le sien, est mis aux voix et rejeté.

M. Leyraud insiste pour l'adoption du troisième paragraphe de son amendement. (Aux voix ! aux voix !)

M. Laurence demande que la commission, avant que la chambre se prononce, soit pour la rédaction de M. Leyraud ou pour celle de la commission, veuille bien donner quelques explications sur les dispositions de l'article de la commission.

M. Vatout déclare que l'on ne doit pas craindre que des excès résultent de l'exercice des pouvoirs conférés aux préfets par cet article ; les préfets devront rendre un compte moral et financier du pouvoir qui leur sera confié aux conseils-généraux, qui sont les tuteurs et les protecteurs naturels des communes.

MM. Vivien et Bresson ajoutent quelques mots. (Aux voix ! aux voix !)
Le 5^e paragraphe de l'amendement de M. Leyraud est mis aux voix et rejeté.

La rédaction de la commission est adoptée.

L'article entier est adopté.

M. Bussière propose d'ajouter ce paragraphe à la fin de l'article 6 :
« Dans aucun cas, le classement des chemins vicinaux et communaux et les travaux y relatifs ne seront soumis au contrôle de la commission mixte des travaux publics. »

M. Bussière lit, à travers un bruit immense, un discours écrit en faveur de cet article additionnel.

Pendant cette lecture, qui commence à 5 heures 1/2, MM. les députés quittent successivement leurs places, de manière qu'après quelques secondes, l'orateur n'a plus qu'un très-petit nombre d'auditeurs ; il n'en persiste pas moins dans la lecture entière de son volumineux manuscrit.

La séance est levée à 5 heures 3/4.

Demain, suite de la discussion.

Correspondance particulière du Censeur.

SEANCE DU 2 MARS. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Cent cinquante membres sont présents. MM. Sauzet et Passy sont au banc ministériel. M. Persil, qui n'a paru qu'une fois depuis sa chute ministérielle, entre et salue à droite et à gauche ; son salut lui est à peine rendu.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet sur les chemins vicinaux.

M. le président : L'amendement de M. Bussières est celui en discussion ; il est conçu ainsi : « Dans aucun cas, le classement des chemins vicinaux et communaux ne sera soumis au contrôle de la commission mixte des travaux publics. » La parole est à M. le rapporteur.

M. Vatout déclare que la commission repousse l'amendement, comme une innovation dangereuse.

M. Schaubourg soutient l'amendement. Il pense que la commission mixte des travaux publics n'a d'autre utilité que de conserver toutes les forêts, tous les marais, etc., dont les guerres de l'empire et de la république ont démontré l'utilité pour la défense du pays. L'orateur déclare que la commission mixte est comme la restauration, qu'elle n'a rien appris, rien oublié.

M. le général Valazé, tout au contraire, adopte l'opinion de la commission ; il défend la commission mixte contre les attaques dont elle a été l'objet ; il soutient que par sa composition elle n'est pas, comme on le dit,

dévouée aux intérêts militaires contre les intérêts civils, puisqu'il n'y a que deux officiers du génie et six fonctionnaires civils. La commission, dit l'orateur, n'empêche pas, comme on le prétend, de percer des routes ; en trois ans, elle n'a empêché que deux routes. L'honorable général expose au milieu du bruit les divers systèmes de guerre depuis Annibal jusqu'à Napoléon. En sa qualité d'officier du génie, il se prononce pour les places fortes et pour tous les obstacles naturels possibles.

MM. Thiers et Pelet (de la Lozère) entrent en ce moment dans la salle.

M. Paixhans, colonel d'artillerie, pense, lui, qu'il n'y a pas moyen d'avoir des chemins vicinaux avec les lois militaires ; la commission mixte sera toujours dominée par l'opinion des généraux qui en font partie, et toujours ces officiers seront un empêchement pour la construction des chemins, car le génie militaire ne veut pas de routes. M. Paixhans annonce que sous peu il présentera un projet tendant à restreindre les servitudes militaires. Il termine en donnant lecture d'un amendement dans le même sens que celui de M. Bussières ; il ne fait d'exception que pour les frontières.

M. le président : Il y a aussi un amendement à peu près identique de M. Bresson. Il consiste à ne laisser à la commission que les chemins qui aboutissent aux remparts.

M. Legrand (de l'Oise), directeur des travaux publics, repousse tous les amendements, et ne partage pas l'opinion du général Valazé sur la nécessité d'empêcher les routes sur les frontières ; mais cependant la défense du territoire doit entrer en première ligne et faire rejeter tout chemin qui pourrait compromettre sa sûreté. Mais aussi, dans un temps où tous les peuples cherchent à s'unir, il faut faire le plus grand nombre de communications possible.

L'orateur termine en adjurant les ingénieurs militaires d'apporter quelque réserve dans tout ce qui a rapport aux chemins, et surtout à y mettre toute la conciliation possible ; ce qui, malheureusement, n'est guère dans leur habitude.

M. Bussières retire son amendement, d'après les paroles prononcées par le directeur général.

M. Valazé veut défendre, dit-il, le génie. La chambre ne lui prête nulle attention.

M. le président : Nous allons passer à l'article 7 de la commission.

M. Bodin fait prononcer l'admission de M. Lacoste, réélu à Toul après avoir accepté de l'avancement.

M. Lacoste prête serment.

M. Bidoc présente le rapport des opérations électorales de Thionville : ces opérations sont régulières ; mais M. d'Hundstein, n'ayant pas fait les justifications nécessaires, est ajourné.

M. le président : Sur l'art. 7, il y a plusieurs amendements ; mais comme M. Jaubert conteste le principe même de l'article, il a la parole.

M. Jaubert demande la suppression du 3^{me} § de l'article ; il ne comprend pas qu'on laisse à l'arbitraire du préfet le droit de répartir les centimes entre les communes.

Voici l'art. 7 de la commission : « Les chemins vicinaux pourront recevoir des subventions sur les fonds du département.

Il sera pourvu à ces subventions au moyen de centimes facultatifs ordinaires du département, et de centimes spéciaux votés annuellement par le conseil-général.

La distribution des subventions sera faite, eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux efforts des communes, par le préfet, qui en rendra compte chaque année au conseil-général.

Les communes acquitteront la part des dépenses mises à leur charge au moyen de leurs revenus ordinaires ; et en cas d'insuffisance, au moyen de deux journées de prestation sur les trois journées autorisées par l'art. 20, et des deux tiers des centimes votés par le conseil municipal, en vertu du même article.

Chronique Judiciaire.

Une question curieuse de procédure a été agitée devant le tribunal de commerce, sous la présidence de M. Horace Say. Voici dans quelles circonstances. Le 8 avril 1835, MM. Thiers et Ce ajournèrent MM. Chenaud père et fils, domiciliés à Lyon, à comparaître devant les juges consulaires de la Seine, dans le délai d'un jour franc, outre un jour par trois myriamètres de distance. On compte, de Lyon à Paris, 46 myriamètres 6 kilomètres, il y a par conséquent quinze fois 3 myriamètres plus une fraction d'un myriamètre 6 kilomètres. Le délai pour la comparution devait-il être augmenté de quinze jours seulement, sans avoir égard à la fraction de plus de 3 lieues ; ou, au contraire, y avait-il lieu d'ajouter un jour en sus, à raison de cette fraction ?

Me Amédée Lefebvre a soutenu ce dernier système, en s'appuyant sur l'autorité de MM. Pigeau, Carré et Lepage. Dans ce cas, c'était le 26 avril que les défendeurs devaient se présenter à la barre du tribunal de commerce, parce que le jour de l'assignation et celui de l'échéance n'entrent pas dans la supputation du délai. Or, le 26 avril 1835 était un samedi, et ce jour-là le tribunal de commerce de Paris, suivant sa coutume, ne siègea point. MM. Thiers et Ce firent défaut le mardi 29 avril, c'est-à-dire à l'audience la plus prochaine du jour où expirait le délai de l'ajournement, le tribunal n'admettant pas de placements les lundis. Me Amédée Lefebvre prétendait que l'assignation était régulière parce qu'elle ne se trouvait dans aucun des cas de nullité prévus par la loi, et que la nullité des actes de procédure ne peut être prononcée qu'en vertu d'une disposition expresse du législateur ; qu'ainsi le défaut, adjugé le 29, sur l'assignation régulière du 8, était valable, puisqu'il n'avait pas été possible de faire statuer le 26.

Me Guibert-Laperrière a répondu que la fraction d'un mètre 6 kilomètres ne pouvait donner lieu à l'augmentation d'un jour en sus, et a cité, en faveur de son opinion, MM. Thouillier, Desportes et le *Patricien français* « Je ne demande pas la nullité de votre assignation, a ajouté le défenseur, je reconnais qu'elle aurait été interruptive de la prescription, si on vous eût opposé un tel moyen. Mais je maintiens que vous n'avez pu légalement prendre défaut le 29 avril. Car le jour de l'échéance était le 25, et, ce jour-là, vous n'avez pas présenté votre exploit, et la cause n'a pas été appelée. Si l'on adoptait votre doctrine, et que le jour pour la comparution fût le 26, vous n'avez pas le droit, faute d'audience à cette époque, de choisir arbitrairement le 29 pour placer la cause et requérir défaut. Les assignés ne pouvaient deviner un pareil choix. Vous deviez nécessairement réassigner. »

Le tribunal, après en avoir délibéré dans la chambre du conseil, a décidé que le jour de l'échéance était le 25 avril, et a mis, en conséquence, à néant le défaut du 29, et tout ce qui s'en est suivi. MM. Thiers et Ce avaient fait, sur leur assignation, des frais qui sont trois fois plus considérables que la somme qu'ils prétendaient leur être due.

— La cour royale, chambre des mises en accusation, a statué aujourd'hui sur la saisie du numéro de la *Gazette de France*, du 9 février (édition des départements) : elle a déclaré qu'il

n'y avait pas lieu à prévention contre le gérant, a annulé la saisie du journal, et ordonné la restitution des exemplaires saisis.

— Un gros, grand et vigoureux gaillard se présente devant la police correctionnelle en qualité de plaignant : il déclare se nommer Hercule, dit *Belœillet*, et demander réparation des coups qu'il a reçus. A l'énoncé de cette plainte, qui semble si peu d'accord avec les proportions athlétiques d'Hercule Belœillet, on se demande quel a pu être le champion assez hardi pour se hasarder au combat, et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit sur le banc des prévenus une jeune et jolie fille de 18 ans, aux yeux bleus, à la chevelure blonde, et qui baisse les yeux en versant quelques larmes. C'est Mlle Amanda.

Hercule : Ah ben ! oui ; ce n'est plus ça... la voilà qui pleure... mais fallait la voir quand elle me travaillait les épaules avec son parapluie ; que c'était un vrai lion déchainé... elle a une bonne poigne, mes juges, et foi de Belœillet, je n'y voyais plus que du feu... Quant à la chose de dire pourquoi, j'ignore la vérité de la chose, n'ayant pas été susceptible de lui faire la moindre insulte.

Mlle Amanda, à demi-voix : C'est lui qui voulait battre mon papa.

Le papa : Bravo ! c'est la pure vérité ; voilà le fait, M. le procureur : Je venais de me promener avec ma fille, et j'allais monter dans un fiacre ; quand voilà cet individu, que je ne connaissais ni d'eux ni d'Adam, qui vient me lancer une bourrade ; alors Amanda a voulu parer le coup avec son parapluie, et il se trouve que l'individu a placé justement son dos sous le parapluie.

Hercule : Placé, placé mon dos, oui ! il est agréable le vieillard ! ça m'en a fait une bleu terrible.

Les faits ne paraissent pas justifiés, le tribunal s'empresse d'acquitter Mlle Amanda qui fait une petite révérence.

Le papa : Bravo !
Hercule : J'en rappelle. (Gazette des Tribunaux.)

— La *Gazette des Tribunaux* a rendu compte de la mort tragique de miss Bethell, nièce d'un riche habitant de l'île de Jersey. Cette infortunée a péri par les mains d'un sieur Marin, que ses parents avaient laissé s'introduire auprès d'elle pour lui donner des leçons de musique. Perdant l'espoir de l'épouser, et craignant d'être bientôt séparé de son élève, il l'a poignardée dans un petit bois où il lui avait donné un rendez-vous amoureux. Nous avons rapporté la sensation douloureuse que cet événement a occasionnée dans l'île de Jersey. Presque tous les habitants de Saint-Sauveur et des environs ont assisté au convoi de la victime.

Marin, contre lequel la population de l'île de Jersey manifestait l'indignation la plus vive, a été traduit devant les assises de Saint-Sauveur, présidées par sir John de Veulle. Il avait été mis en accusation pour assassinat ; mais le jury de jugement attribuant sans doute son crime à l'aberration de ses facultés mentales, l'a déclaré coupable d'homicide avec des circonstances aggravantes. Le crime ainsi défini n'entraînait plus ni peine capitale, ni même peine afflictive. Rien n'égale l'étonnement qu'a occasionné dans l'auditoire un pareil verdict. La juge a remis à huitaine le prononcé de la sentence ; mais, pendant ce délai, l'effervescence populaire a été loin de se calmer.

Le jour où Marin a été ramené de la geôle à la salle d'audience, on s'attendait à quelques excès de la part de la multitude furieuse contre le prisonnier. Les gardes de police et les constables de renfort ont été mis sur pied partout. Lorsqu'on a vu sortir de la prison le meurtrier de la jolie miss Bethell, l'exaltation du peuple a été à son comble. On criait de toutes parts : *Mort à l'assassin ! pendez-le !* Heureusement tout s'est borné à ces provocations.

Sir John de Veulle a dit au prisonnier amené enfin après beaucoup d'efforts dans la salle d'audience :

« Vous étiez accusé d'un horrible assassinat commis de guet-apens sur une jeune personne à qui vous avez donné la mort, parce que la disproportion des fortunes et le refus de ses parents ne vous permettaient pas de l'épouser. Cependant le jury, par une indulgence que je ne chercherai pas à qualifier, vous a déclaré coupable non de meurtre, mais d'homicide avec circonstances aggravantes. La cour, en conséquence de ce verdict, et conformément aux conclusions de l'attorney-général, vous condamne à être banni à perpétuité de cette île, sous peine de mort si vous y revenez.

« Vous devez être envoyé en Angleterre pour être transporté de là où il paraîtra convenable à S. M. de vous envoyer, et tous vos biens doivent être confisqués au profit du roi. Vous allez être ramené en prison, jusqu'à ce qu'il se présente une occasion favorable pour votre traversée en Angleterre. Après un débat long et impartial sur l'horrible crime dont vous avez été convaincu, il me reste peu de chose à dire.

« Votre avocat affirme que, depuis votre emprisonnement, vous avez montré quelque repentir de votre crime. Je suis porté à croire que vos remords doivent être très-grands ; mais il est un autre tribunal auquel vous pouvez vous adresser pour en obtenir votre pardon. Je vous invite à vous conduire à l'avenir suivant les lois de la morale et de la religion, et à implorer, en quelque lieu que vous soyez envoyé, la miséricorde de votre créateur pour l'horrible attentat dont vous vous êtes rendu coupable. »

Ce jugement a été écouté en silence. Marin a été reconduit à la prison par les gardes de police, avec les mêmes précautions pour sa sûreté. On criait encore : « L'exil pour un pareil monstre ! c'est trop doux ! il fallait le pendre ! » Mais il n'y a pas eu d'autres démonstrations.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — Le carnaval de Pétersbourg a été troublé par un événement des plus sinistres. Le feu a pris à une petite salle de spectacle, improvisée pour la circonstance et construite en bois. Sur 400 spectateurs, 160 ont péri, selon quelques relations, et 126 selon quelques autres.

— Le journal la *France*, la plus arriérée des gazettes légitimistes, la

seule qui ne fasse aucune concession à la révolution et presque la seule qui ne reconnaisse pas la validité de l'abdication de Charles X, est l'unique journal français qui ait la permission d'entrer en Russie sous bande; encore ne l'a-t-elle obtenue que depuis peu. Les autres feuilles ne sont admises que sous enveloppe et paient par conséquent le même port que les lettres de même poids.

— L'Observateur autrichien, du 21 février, essaie de justifier l'occupation de Cracovie par la force étrangère. Il prétend que le sénat n'avait pas fait son devoir et que l'expulsion des réfugiés et des autres personnes suspectes n'aurait pu s'effectuer sans l'intervention armée des puissances protectrices.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres que le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg doit visiter l'Angleterre avant de se rendre en Portugal.

Lord Winford et le marquis de Londonderry persistent dans la résolution de provoquer jeudi, à la chambre des pairs, une discussion au sujet des loges orangistes. En attendant, la dissolution de ces loges ne souffrira aucune difficulté. Leur grand-maître, le duc de Cumberland, a assuré à lord John Russell qu'il s'était concerté avec les membres les plus influents, pour l'exécution des ordres de la couronne.

BIBLIOGRAPHIE.

REVUE

DE LA CÔTE-D'OR ET DE L'ANCIENNE BOURGOGNE (1).

Voici un nouveau champion qui entre dans la ligue formée par les provinces contre la capitale, ligue noble et glorieuse et dont les résultats ne seront pas de faire couler des flots de sang.

M. Jules Pautet, un des organes les plus instruits et les plus dévoués de la presse périodique, a jugé que l'écrivain baillonné dans l'expression de ses vœux politiques par les lois de septembre devait, en attendant de meilleurs jours, se lancer dans les discussions philosophiques, morales et littéraires, et, au lieu de rester oisif et découragé, jeter aux esprits avides de nourriture intellectuelle des pages où respirent encore, sous une forme plus grave et moins saisissante, les idées de progrès et d'affranchissement. Telle est la pensée que nous avons cru apercevoir dans l'économie des matières de ce que nous connaissons déjà de cette publication.

Le premier article, par M. J. Tissot, traite du rapport de la philosophie aux autres branches des connaissances humaines et aux sciences mathématiques et naturelles. Cette dissertation grave par la forme et par la pensée se trouve là comme une large introduction à l'œuvre tout entière. C'est un vaste portique par où nous arriverons aux détails et aux parties du monument moins sévères et moins grandioses, et qui devront néanmoins, dans leur espèce, s'harmoniser avec lui.

Un passage historique rappelle la sujétion dégradante, dite de la *Selle chevalière*, à laquelle se soumettaient quelquefois les grands des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, quand, après avoir offensé un de leurs égaux et combattu contre lui, ils étaient obligés de faire leur soumission. Le suppliant se faisait attacher une selle sur le dos; puis, il allait en chemise et en caleçon, la tête découverte, les pieds nus, une poignée de verges à la main, se présenter devant son vainqueur, et là, courbé vers la terre et à genoux, il lui criait merci, lui demandait qu'il le *chevauchât* (c'est-à-dire qu'il montât sur lui), et obtenait sa grâce, après avoir senti sur son cou le pied d'un homme! son égal! — La fiévreuse énergie d'un pareil acte qu'on trouve reproduit assez souvent dans les chroniques de la Bourgogne, arrive bien convenablement après l'éloge de la philosophie dont la lumière a fait cesser tant d'outrages à la majesté humaine et rappelé à la créature qu'elle émanait d'un souffle de Dieu.

Une narration pleine de chaleur et de mouvement et dont on nous promet la suite, fait une peinture de l'état de la Bourgogne au XV^e siècle alors que la France saignante encore des blessures que lui avaient faites les *Routiers*, les *Cotereaux* et les *Armagnacs*, vit tomber quelques-unes de ses provinces dans les mains des *Ecorcheurs*. Cette étude historique fait honneur à M. Chapluet, élève de l'école des Chartes de Dijon, et provoque de nombreuses réflexions au sujet de la misérable situation où l'anarchie royale avait précipité la France.

M. Boudot nous fait assister au supplice de Marsilly qui fut mis à mort pour avoir tenté d'assassiner Louis XIV. Quelques rapprochements, quelques dissemblances ayant trait à un événement récent se présentent à l'esprit en lisant ce morceau. — Marsilly fit demander à Louis XIV qu'il le fit enfermer entre quatre murailles et qu'il ferait des révélations importantes si on lui accordait la vie. On agita au conseil du roi la question de savoir si on lui promettait sa grâce, afin de le faire parler, et néanmoins de l'exécuter ensuite. Louis XIV ne voulut point y consentir et dit que s'il avait promis une fois la vie au criminel il la lui accorderait. On donna à Marsilly pour l'exhorter à son heure dernière ou plutôt le faire parler, un docteur de Sorbonne et un ministre qui lui demandait si c'était dans sa religion qu'il avait appris à attenter à la personne du roi. Ce fut M. de Turenne qui arrêta Marsilly d'après les indications d'un banquier de Lyon dont on ne nous dit pas le nom. Le roi fit du reste donner 25,000 écus à M. de Turenne pour récompenser ceux qu'il avait mis en œuvre dans l'arrestation de son assassin. Mais, ajoute la chronique, cette somme fut *divertie* et employée aux frais du premier voyage que le cardinal Bouillon fit à Rome. — Voilà un mouvement de fonds un peu singulier!

Pour reposer l'esprit troublé de l'aspect de ces tableaux lugubres M. Jules Pautet les fait suivre par une charmante page de *souvenirs*, toute imprégnée de sentiments religieux et de poésie. Nous citons en entier l'esquisse de la *Cité d'Aoste*:

Nous descendions à onze heures du matin, sur la fin de juillet 1829, les hauteurs du grand St-Bernard; la neige éclatante criait sous nos pas incertains sur une pente rapide; armés de longs bâtons ferrés des Alpes, nous

allions, le Prieur de l'hospice et moi, franchir la limite qui sépare la Suisse du Piémont, quand la borne milliaire placée là par les Romains, frappa mes regards. Ce n'est pas sans un vif intérêt, que l'on retrouve ces monuments d'un autre âge, qui rappellent le souvenir du grand peuple qui les jeta comme signe de sa conquête, sur toute la surface du monde connu des anciens. Bien des arcs de triomphe sont tombés, bien des monuments ne sont plus que poussières, et ce fut modeste est debout avec sa couronne de granit. Le temple de Jupiter-Pennin a disparu là près de lui; ses ruines ont servi à construire la partie la plus ancienne de l'hospice; mais lui, il est resté inébranlable; il a vu passer Charlemagne et Napoléon! Peut-être que les mains puissantes de ces hommes ont touché ce muet témoin d'une splendeur qui leur fit rêver l'empire du monde; et la grande monarchie de Charlemagne s'est dissoute après sa mort, c'est-à-dire que les peuples ont repris chacun sa nationalité, quand la main de fer qui les réunissait s'est brisée, et le grand captif du monde, Napoléon, est mort dans l'exil, et la pierre qui marque le chemin parcouru par ces hommes épiques est restée là toute noire des siècles qui pèsent sur elle; dans son silence éloquent elle semble raconter l'histoire du passé. C'est une émotion indéfinissable que celle qui remplit l'âme du voyageur, lorsqu'il se trouve sur le versant méridional des Alpes, quand ses yeux plongent sur l'Italie, cette terre de hauts souvenirs, quand il entrevoit ce ciel bleu du midi qui jette ses torrents de lumière sur un sol où sont empreints des pas de géants. Son imagination le transporte au milieu de la ville éternelle, forte et puissante avec la liberté, dégradée sous les empereurs, radieuse avec la couronne du Christ au front!

Après avoir fait nos adieux au Valais, à l'hospice, au petit lac, au mont Vélant, nous reprîmes notre marche vers la cité d'Aoste, devisant sur le passé, critiquant le présent et souriant à l'avenir. Le jeune Prieur me raconta, avec la plus aimable et la plus touchante simplicité, les nombreux traits de dévouement qui signalent le séjour des religieux de l'hospice pendant la mauvaise saison, lorsque de pauvres ouvriers piémontais, traversant le grand St-Bernard, sont surpris par une tempête aux abords glacés du couvent, lorsque la neige a fait disparaître le sentier qui y conduit entre deux précipices, quand la voix des avalanches et les sifflements des vents irrités se font entendre, alors que la mort les menace à chaque pas qu'ils font dans ces horribles solitudes.

Que l'on conçoit bien tout ce que la voix humaine doit avoir de douceur lorsqu'elle frappe l'oreille au milieu de ces déserts de neige, où le découragement et le désespoir s'emparent si facilement de vous, que souvent des voyageurs cessent toute lutte contre les éléments et s'endorment sur la neige pour ne s'éveiller jamais.

La conversation du Prieur, aussi variée qu'attachante, avait bien abrégé la route de l'hospice à la cité d'Aoste (*civitas Augusti*), car en approchant de cette petite ville, si bien située et dont l'aspect est si riant, surtout quand on vient du St-Bernard, je regrettais d'atteindre si vite, parce que là était le terme de notre voyage commun.

Il était six heures du soir quand nous nous arrêtas à l'entrée du val d'Aoste sur le penchant d'une colline tapissée de vignes suspendues à des colonnes et chargées de raisins nombreux, pour donner un coup-d'œil au paysage délicieux dont la cité toute parée, toute jolie, au milieu de sa verdure et de ses fraîches fontaines qui se jettent dans la Dora, occupe le point principal.

La tour de *Brama-Fam* (qui crie la faim), la maison du Lépreux qui m'étaient signalées par mon compagnon de voyage fixèrent mon attention, elles me rappelaient le touchant ouvrage de M. de Maistre.

L'air se ferait difficilement une idée de l'effet que produirait l'aspect gracieux d'Aoste quand on débouche brusquement dans la vallée; cette ville aux ombrages rians, au milieu de maisons blanches du milieu desquelles s'élèvent graves et imposantes les restes nombreux des monuments romains et les tours crénelées du moyen-âge qui la décorent, est pour le voyageur fatigué qui vient de faire à pied les sept lieues qui séparent Aoste de l'hospice de Saint-Bernard, un bouquet de palmiers au milieu du désert; nous y entrâmes à sept heures.

Les rues d'Aoste sont arrosées par un ruisseau qui répand une délicieuse fraîcheur; mais, il faut le dire, l'aspect des habitants a quelque chose de triste; le peuple est mal vêtu, il a l'air pauvre, et cependant sa physionomie exprime la douceur et la bienveillance.

Il sourit à l'étranger et s'empresse de lui indiquer les monuments qu'il suppose devoir exciter sa curiosité. La cité d'Aoste est calme et tranquille, et la nuit silencieuse peut y effacer bien des fatigues. Le lendemain de notre arrivée, la ville avait un air de fête, c'était un dimanche; de gracieuses jeunes filles aux portes de l'église olifantaient des fruits bien choisis qu'elles portaient dans de petites corbeilles de forme élégante. La foule est grande aux offices de la cité d'Aoste; elle couvre le parvis du temple, à genoux sur la pierre, fervente à la prière comme au moyen-âge; on s'aperçoit là déjà que l'on se rapproche du centre du catholicisme. Cette humilité n'a rien de dégradant, ces hommes ne souffriraient point patiemment une injure, qui se prosternerait devant l'auteur des choses.

Le sentiment de conservation des monuments antiques est soigneusement entretenu ici: tous les débris romains portent cette inscription très-lisible: Respect à ces monuments.

On y remarque un pont de marbre, construit sous Auguste, un arc de triomphe parfaitement conservé, décoré de colonnes corinthiennes du plus beau travail; on lit cette inscription sur l'une des constructions du peuple conquérant:

L'empereur Octave Auguste fonda ces murs, bâtit la ville en trois ans et lui donna son nom l'an de Rome 728.

L'arc de triomphe porte ces mots: Au triomphe d'Octave Auguste César, il défait les Salluces l'an de Rome 714.

Voici l'amphithéâtre où le peuple applaudissait le gladiateur qui savait succomber avec grâce. Là sont morts sublimes, pour leur foi si pure et si noble, des chrétiens poursuivis par ceux dont ils dérangeaient la somptueuse existence, eux qui annonçaient la délivrance, eux qui proclamaient la vérité au milieu de l'esclavage et du mensonge; je crois entendre leurs chants sacrés qui se mêlent aux cris des bêtes féroces, aux imprécations insensées d'un peuple abruti par le despotisme; aux insultes de leurs gardiens. Patience! patience! peuple; on ne t'entend pas ta proie à toi, ces victimes humaines seront déchirées sous tes yeux. Patience! Mais cette foi que tu méprises et que tu railles, cette foi que tu punis dans ton délire avec tant de cruauté, tu l'adopterai. Bientôt ton Jupiter détrôné ne tonnera plus dans l'Olympe, bientôt le culte du vrai Dieu sortira de ses cryptes mystérieuses pour envahir le monde, et Constantin fera monter à ses côtés la loi nouvelle sous le dais impérial. Mais en attendant, que de sang généreux abreuvera la terre, que de victimes amuseront tes loisirs! A chaque triomphe d'un de tes Césars il t'en faudra de nouvelles; insensé! ne sais-tu pas que le sang des martyrs vivifie la croyance persécutée, et que chacun de tes sacrifices humains est un pas vers le règne de la vérité.

L'aspect de ces restes d'amphithéâtre, de cette arène fertilisée par le sang, avait rempli mon âme des plus douloureuses, mais des plus nobles pensées. Je m'éloignai de ces lieux avec tristesse: peu à peu cette impression s'effaça.

La riante cité d'Auguste avec son air pur, ses Alpes couvertes de neiges qui la dominent, ses prés, ses vignobles qui l'entourent, et sa Dora qui serpente dans la vallée, et ses guirlandes de feuillage qui la décorent, ramena mon esprit vers des pensées plus gracieuses et plus douces. Je croyais voir errer dans ces lieux poétiques les grandes ombres d'Auguste, de Virgile, d'Horace et toute la cour du dominateur du monde; car ces lieux charmants lui étaient chers.

En partant pour Courmayeur, dont les bains sont célèbres, combien de fois mes regards se portèrent vers l'aimable cité! je la saluai comme l'on fait une personne aimée que l'on quitte à regret.

Adieu à ses clochers pittoresques, adieu ses monuments, adieu à sa tour crénelée de *Brama-Fam* dans laquelle un conte Rodolphe, selon la tradition, fit mourir de faim sa femme qui avait excité sa jalousie; adieu à la demeure isolée du lépreux immortalisé par M. de Maistre; adieu à la ville fière de ses débris romains qui attestent sa splendeur passée, coquette au bord de sa jolie rivière, au sein de sa fraîche verdure.

La *Revue de la Côte-d'Or*, donne le compte-rendu des séances des diverses sociétés littéraires et artistiques de Dijon. La marche qu'elle a adoptée paraît se restreindre dans le cercle de l'ancienne Bourgogne, et elle sera ainsi, fidèle à son titre, ce qui n'est pas le mérite de beaucoup d'ouvrages. C'est en effet là que se trouve le seul élément de suc-

cès de ces publications provinciales. Le directeur de notre *Revue du Lyonnais*, l'a bien compris, et son recueil dont le troisième volume est commencé, doit à cela la vogue qu'il obtient parmi les personnes instruites et amies des arts et des lettres.

M. Jules Pautet ne sera ni moins habile, ni moins heureux, nous en sommes certains.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

ANNONCES DIVERSES.

(273) A VENDRE.—Fonds de café bien situé. Les personnes quittant les affaires donneront toutes les facilités qu'on désirera pour le paiement. S'adresser; au bureau du journal.

(12-2) PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n° 11, à Paris. Elles guérissent en peu de jours et sans accident les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix: 5 fr. la boîte; deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres. Dépôt, à Lyon, chez M. Biétrix et Cie., rue Neuve, n° 12; et à Tarare, chez M. Michel, rue de la Pêcherie.

RHUMES, TOUX ET CATARRHES.

Le sirop suivant la recette du professeur Chaussier, qui guérit promptement les rhumes, toux nerveuses, catarrhes, asthmes, coqueluches, etc., etc., se trouve chez MM. Guichard et Vernet, pharmaciens à Lyon, Muret à St-Etienne, Vial à Roanne, Michel à Tarare. Prix du flacon: 2 fr. 50 c.

(1434-3)

(244) MM. May frères, de Besançon, ont l'honneur de prévenir, qu'ils arriveront à Lyon, dans le courant du mois de mars prochain, avec un fort transport de chevaux danois et mecklinbourgeois propres à la voiture et à la selle.

(281) On demande dans un magasin de soieries, pour apprenti garçon, un jeune homme de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, et qui puisse fournir des renseignements satisfaisants. S'adresser à M. Paget, emballer, rue Royale, n° 35, à Lyon.

(287) Le sieur Guillot père, pépiniériste, à la Guillotière, prévient MM. les amateurs qu'étant à fin de bail de deux pépinières, plantées d'arbres et arbustes d'agrément, arbres à fruits, patte d'asperges de Hollande, le tout en très-belle qualité, il est obligé d'arracher, ce que le met à même de traiter bien au-dessous du cours.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

ENGRAIS

SANGUINI-PROGRESSIF,

(235)

OU NOIR ANIMALISÉ,

Pour fumer les terres, composé avec le sang et la suie, de la fabrique de LÉGER et CORDIER.

Cet engrais composé en partie de matières animales, parmi lesquelles le sang domine, connu à peine depuis un an, a mérité d'être distingué des cultivateurs par ses propriétés agricoles; son peu de volume rend son emploi facile, puisque deux hectolitres et demi à trois suffisent pour fumer complètement une bichérée lyonnaise qui est de 360 toises, mesure sur laquelle on peut se baser (soit 15 à 18 hectolitres par hectare).

On peut l'employer avec grand avantage dans les jardins potagers, sans craindre qu'il puisse procurer le moindre mauvais goût aux légumes.

Les résultats obtenus tant dans la grande que dans la petite culture permettent à MM. Léger et Cordier de l'offrir avec garantie aux consommateurs.

Le prix de l'hectolitre (qui pèse 130 livres) est fixé à 4 fr. 25 cent., pris à l'établissement.

Le transport de l'engrais se fait dans des sacs.

S'adresser à M. Léger, marchand-boucher, rue Raisin, n. 24, à Lyon, ou à la fabrique, à la Guillotière, quartier de la Buire, chemin du Sacré-Cœur, maison Poulailhon, à peu de distance du pont.

Le prospectus, qui se distribue aux deux adresses ci-dessus, indique la manière de s'en servir pour toutes les cultures en général. Les personnes, éloignées de la ville, qui désireraient se le procurer, peuvent écrire à M. Léger qui le leur fera parvenir franco par la poste.

Spectacle du 5 mars 1836.

GRAND - THEATRE.

Relâche.

Bourse de Paris du 1^{er} mars 1836.

Cinq pour cent	109 75	109 85	109 90	109 95
— fin courant	110 10	110 25	110 10	110 20
Quatre pour cent	105			
Trois pour cent	80 70	80 75	80 75	80 75
— fin courant	80 90	81 10	80 90	81 5
Rentes de Naples	99 80	99 85	99 85	99 90
— fin courant	100			
Rentes perpétuelles	57 1/2			
Emprunt Cortès	»			
Actions de la Banque	2165			
Quatre Caux	1240			
Caisse hypothécaire	715			
Emprunt d'Haïti	410			



V. PENICAUD,
Rédacteur en chef.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS VILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

(1) 1836. — Première livraison. — Cette Revue paraît du 20 au 25 de chaque mois par cahier in-8° de 4 à 5 feuilles d'impression. — Prix: 18 fr. par an.

Op s'abonne à Dijon, chez M. Crétinet, place d'Armes, 7.